

N° 2996/Fin.

OBJET:

Demande suppl. Crédits
Art.71 A du B.O.1950.

19



Monsieur le Gestionnaire de Crédits,

Suite à la lettre 5050/1246/AO. du 29 septembre 1950 de Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me subdéléguer un supplément de crédit à l'art.71 A du B.O.50 pour me permettre de payer les salaires des travailleurs suivant la nouvelle base, reprise dans la lettre précitée, pour Octobre-Novembre et Décembre 1950 et suivant le décompte ci-dessous:

BO.50 Art.71 A	50 journal.à frs. 159,50 x 3 mois =	23.925,- frs.
Entretien Poste et Gites	50 journal.à frs. 4,00 x 75 j. =	15.000,- frs.
	Suppl.crédit demandé:	<u>8.925,- frs.</u>

BO.50 Art.71 A	20 journal.à frs. 159,50 x 3 mois =	9.570,- frs.
Entretien plaine Aviation	20 journal.à frs. 4,00 x 75 j. =	6.000,- frs.
	Suppl.crédit demandé:	<u>3.570,- frs.</u>

BO.50 Art. 71 A	<u>route principale.</u>	
Entretien route	157 journal.à frs. 159,50 x 3 mois =	75.124,50 frs.
	157 journal.à frs. 3,00 x 75 j. =	45.325,00 frs.
	<i>Supplém. de cr. demandé</i>	<u>29.799,50 frs.</u>
	<u>route secondaire.</u>	

	286 journal.à frs. 159,50 x 3 mois =	136.851,- frs.
	286 journal.à frs. 3,00 x 75 j. =	64.350,- frs.
	Suppl.crédit demandé:	<u>72.501,00 frs.</u>

soit au total : 114.795,50 francs de supplément de crédit.

Le Sous-Gestionnaire de Crédits, J.-M. de SPIRLET,

A Monsieur le Gestionnaire des Crédits T.P.
à

U S U M B U R A .